

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant CENTRE ÉDUCATIF LE PLATINUM (2015) INC.	Numéro de permis 2015401	Date d'inspection Le 29 juillet 2021	
Nom de l'établissement Centre éducatif le platinum (2015) inc.		Numéro de téléphone (506) 855-9000	
Adresse 355 rue Amirault Dieppe NB E1A 1G1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Véronique Landry		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

Le mentor en assurance de la qualité est sur les lieux pour une visite de surveillance, le ratio est respecté lors de la visite.

Le mentor en assurance de la qualité est en mesure d'observer les projets éducatifs en cours, la planification et la documentation sont évidentes dans l'établissement.

Aucune lacune ne fut observée pendant la visite.

original signé par  
Véronique Landry

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 29 juillet 2021

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Renay Martin-Landry

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 29 juillet 2021

\_\_\_\_\_  
Date